

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 583

présenté par

Mme Wonner, M. Cesarini, Mme De Temmerman, Mme Bagarry, Mme Fontenel-Personne,
Mme Meynier-Millefert, Mme Sarles, M. Julien-Laferrière et Mme Dupont

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	15 000 000
Protection maladie	15 000 000	0
Recherche contre les maladies vectorielles à tiques (ligne nouvelle)	0	0
Recherche contre la drépanocytose (ligne nouvelle)	0	0
Fonds d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutique (ligne nouvelle)	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement d'annuler la baisse, votée en première lecture, du budget de l'AME à hauteur de 15.000.000 euros. Faire prévaloir les enjeux de santé publique et garantir à tous, quels que soient leurs statuts, l'accès aux soins est fondamental.

Cet amendement, prenant en compte les contraintes constitutionnelles, redéploie 15 millions d'euros de l'action « Pilotage de la politique de santé publique » du programme 204 vers l'action « Aide médicale d'État » du programme 183.